

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVII

BEAUCEVILLE — AVRIL 1921

No 4

LES CENSITAIRES DU COTEAU SAINTE-GENEVIEVE (BANLIEUE DE QUEBEC) DE 1636 A 1800

Ce que l'on a appelé le coteau Sainte Geneviève à Québec, est cette partie de la ville et de la banlieue, qui s'étend de la côte d'Abraham actuelle, jusqu'aux limites de la paroisse de Sainte-Foy, de chaque côté de la rue Saint-Jean et du chemin de Sainte-Foy.

“Le coteau Sainte-Geneviève, dit l'abbé Auguste Gosselin (1) doit évidemment son nom à l'illustre patronne de Paris, la pieuse vierge de Nanterre, qui sauva un jour sa patrie, l'ancienne Lutèce, de l'invasion des barbares. Nos ancêtres, pleins de foi et d'esprit religieux, aimèrent à mettre leur pays d'adoption sous la protection des saints qu'ils avaient appris à vénérer dès leur enfance. Plusieurs étaient de Paris : Louis Hébert, Couillard, de la Porte, Sevestre. Ils donnèrent le nom de Sainte-Geneviève à cette longue et vaste colline, aux pentes gracieuses, qui borde le côté sud de la vallée de la rivière Saint-Charles, en dehors des murs de Québec. La vierge de Nanterre était chargée, pour ainsi dire, de protéger

(1) Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur, (Québec, Dusault et Proulx, Imprimeurs) 1904, p. 59.

“les approches de notre ville contre les attaques des Iroquois et de tous les ennemis de la Nouvelle-France”.

Les premiers habitants de la Nouvelle-France se dirigèrent tout naturellement de ce côté ; ils ne pouvaient trouver un meilleur endroit pour y faire leurs premiers défrichements. A quelques pas de la ville naissante, dans un site enchanteur, sur des hauteurs d'où l'oeil embrasse le plus magnifique panorama que l'on puisse imaginer, ils allaient se tailler de magnifiques domaines.

I

(1636-1668)

Grâce au registre des actes de foi et hommage de 1667 et de 1668, nous pouvons identifier chacun de ces premiers défricheurs, établir le lieu et l'étendue de leurs domaines ; c'est en le compulsant que nous ferons l'histoire primitive de la propriété foncière d'une partie du vieux Québec.

Le premier censitaire que nous trouvons en 1668, le long du chemin Saint-Jean, en prenant pour point de départ la rue Claire-Fontaine actuelle, était Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny ; il possédait en cet endroit, avec ses frères et ses soeurs, cent arpents de terre, l'étendue qui va de la rue Claire-Fontaine à la rue Salaberry, et de la cime du coteau Sainte-Geneviève à la Grande-Allée. Ce terrain avait été concédé, le 29 juillet 1636, à son père Pierre LeGardeur de Repentigny, de Saint-Sauveur de Thury, en Normandie, débarqué à Québec, avec son frère Charles le Gardeur de Tilly, au printemps de 1636.

Les héritiers de Repentigny se contentaient de cultiver la propriété qu'ils avaient reçue de leur père, sans l'habiter (2). En 1668, Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny qui avait épousé, le 11 juillet 1656, Marguerite Nicolet, fille de Jean Nicolet, demeurait avec sa mère, Marie Favery, dans la rue Saint-Louis. La propriété voisine qui s'étendait de la rue Salaberry à l'avenue Bougainville actuelle, appartenait aux religieuses Hospitalières de Qué-

(2) Acte de foi et hommage du 14 janvier 1668.

bec. C'était la terre de Sainte-Marie, qui avait été concédée à la duchesse d'Aiguillon par Monsieur de Montmagny, trente arpents, le 18 mars 1637, et trente arpents, le 26 janvier 1640, sans autre obligation pour les religieuses que celle de produire de vingt en vingt ans un aveu et dénombrement (3).

Le terrain attenant à celui des religieuses de l'Hôtel-Dieu, était le fief Saint-Joseph. Ce fief qui couvrait une superficie de soixante arpents, allait de l'avenue Bourlamarque jusqu'à environ deux arpents à l'ouest de l'avenue des Érables. Ce terrain qui était défriché en 1668, avait été concédé aux Ursulines par Monsieur de Montmagny, le 14 octobre 1639, en "franc alleu et main morte, sans autre redevance que des dévotions dont elles s'acquittent tous les ans, en faveur du roi et à la charge d'aveu et dénombrement de vingt en vingt ans" (4).

Le voisin des religieuses Ursulines, était Noël Pinguet, époux de Madeleine Dupont, soeur de Nicolas Dupont sieur de Neuville (5).

Noël Pinguet était fils de Henri Pinguet marchand à Pouvray-au-Perche, arrondissement de Mortagne, qui était arrivé à Québec dans l'été de 1634, avec sa femme Louise Boucher, et ses trois enfants, Noël, Pierre et Françoise (6). Le morceau de terre que Noël Pinguet avait en cet endroit s'étendait du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à une ligne située à mi-distance entre la Grande-Allée et le chemin Saint-Jean, sur un arpent et demi de front. Il avait acquis ce terrain, de Pierre Normand dit Labrière, (Greffé de Fillion, 19 octobre 1666) lequel l'avait acheté de Romaine Boutet, épouse de feu Jean le Normand (Greffé de Duquet, 1er septembre 1666) à qui il avait été concédé par Monsieur de Montmagny, le 14 novembre 1647. Au sud de ce terrain, en allant jusqu'à la cime du coteau Sainte-

(3) Acte de foi et hommage du 4 janvier 1668.

(4) Acte de foi et hommage du 6 décembre 1667.

(5) Acte de foi et hommage du 14 janvier 1668.

(6) Canada, Perche et Normandie, revue historique par l'abbé A. P. Gaulier, 3ième année p. 50.

Geneviève, Noel Pinguet avait une autre propriété de vingt cinq arpents en superficie, qu'il avait acquise du sieur Louis Théandre Chartier de Lotbinière, (Greffé de Audouart, 23 août 1658) lequel l'avait eu en échange "de la moitié de la terre et seigneurie de l'île-aux-Oies", du "Sieur Jean de Lauzon, vivant, chevalier, grand Sénéchal de la Nouvelle-France" (7).

Les terres voisines appartenaient à Nicolas Marsolet, sieur de Saint-Aignan ; elles allaient jusqu'à l'avenue Murray actuelle, et de la cime du coteau Sainte-Geneviève vers la Grande-Allée, sur différentes profondeurs. C'étaient les *Prairies à Marsolet*. Le tout, excepté deux arpents et demi, achetés de René Mahen, (Greffé de Martial Piraube, 20 avril 1640) lui avait été concédé par M. de Montmagny, en 1642, laquelle concession avait été ratifiée par la compagnie des Cent-Associés, le 29 mars 1649 (8).

Nicolas Marsolet, natif de Rouen, était venu à Québec avec Champlain, en 1608 (9). Il était alors âgé de douze ans ; il devint bientôt l'un des interprètes, les plus renommés du temps, et mena pendant plusieurs années une vie assez aventureuse. Il épousa, en 1636, Marie le Barbier, et s'établit définitivement à Québec. Il avait une maison et une grange, sur son terrain de la côte Sainte-Geneviève, mais il est probable qu'il n'habitait pas en cet endroit, car, dans le recensement de 1667, et celui de 1668, il est compté parmi les résidents de la Haute-Ville.

Noel Pinguet, voisin de Marsolet, du côté de l'est était également son voisin à l'ouest. Il possédait en cet endroit le terrain compris entre l'avenue Murray et l'avenue Lévis. Ces terres lui avaient été concédées en deux portions ; vingt et un arpents au nord du chemin Saint-Jean bornés par la "sapinière étant au-dessus du coteau" le 15 mai 1646, et quarante arpents, au sud du même chemin, jusqu'à la Grande-Allée, le 29 mars 1649.—Ces derniers

(7) Acte de foi et hommage du 3 décembre 1667.

(8) Acte de foi et hommage du 16 novembre 1667.

(9) C. Abbé Gaulier, ouvr. cité, 3ième année, p. 10.

quarante arpents étaient “en plein labour à la charrue, et “en prairie faite à la main”. Il y avait sur cette terre “une maison consistant en deux chambres, avec cave et “grenier, une grange et un étable avec cours et jardin “clos” (10) Noel Pinguet habitait cette maison avec sa famille, et son vieux père, alors agé de quatre vingts ans.

Le voisin de Noel Pinguet était Jean Bourdon. Ce Jean Bourdon, à la fois, ingénieur, arpenteur, explorateur, fut un des hommes les plus remarquables de la Nouvelle-France (11).

Natif de Rouen, il arriva à Québec dans l'été de 1634, et alla s'établir immédiatement au coteau Sainte-Geneviève. Monsieur de Montmagny lui concéda en cet endroit, cinquante arpents de terre, le 23 mai 1637. M d'Argenson ajouta douze arpents à cette première concession, le 12 septembre 1659. Ces deux morceaux de terre furent érigés en fief, sous le nom de Saint-Jean, par la compagnie des Cent-Associés, le 19 mars 1661. Ce fief de quatre arpents de front, était traversé en plein milieu, par la route actuelle du Belvédère, et s'étendait de la cime du coteau Sainte-Geneviève jusqu'au chemin de la Grande-Allée. “Toute laquelle quantité de terre est en nature “de labour, les maisons consistant en un grand corps de logis, et un petit corps de logis dans lequel est une chapelle, deux granges et trois greniers (12).

• Toutes ces batisses étaient situées au nord du chemin Saint-Jean, à peu près en face de la route du Belvédère.

Jean Bourdon agé de 65 ans en 1667, demeurait sur sa propriété avec son épouse Anne Gasnier, et ses deux fils Jean François Bourdon, sieur de Dombourg, agé de 19 ans, et Jacques Bourdon, sieur d'Autray, agé de 13 ans. Deux de ses filles, Anne et Geneviève, étaient religieuses ursulines ; une autre, Marguerite, religieuse hospitalière, fut l'une des quatre fondatrices de l'Hopital-Général, enfin, la

(10) Acte de foi et hommage, du 3 décembre 1667.

(11) Cf. abbé Auguste Gosselin. Ouvr. cité.

(12) Acte de foi et hommage du 16 décembre 1667.

quatrième, également religieuse hospitalière était décédée, en 1660.

Noël Morin, charron, voisin de Jean Bourdon, dut arriver à Québec, dans l'été de 1636 ; il venait de Saint-Germain-du-Loisé, ville de Mortagne-au-Perche (13). Le 9 janvier 1640, il épousait à Québec Hélène Desportes, veuve de Guillaume Hébert. Il possédait, sur le coteau Sainte-Geneviève, quarante arpents de terre, (Nos. 31-32-32a et 63 du cadastre de la banlieue) qui lui avaient été concédés, par M. de Montmagny, le 26 avril 1645. Il avait "fait construire, sur cette propriété, trois corps de logis, "dont deux avaient une chambre à feu chacun, cave et grenier, le troisième servant de boutique et grenier dessus, "avec une grange, et deux arpents et demy clos de pieux "servant de jardin et de court" (14). C'est en cet endroit que Noël Morin éleva sa famille.

A l'ouest de Noël Morin, était Louis Sedillot, originaire de Montreuil, en Picardie, ses descendants prirent le nom de Montreuil et à la longue ce surnom supplanta leur véritable nom. Il était arrivé à Québec, dans l'été de 1637.

Sa terre, sur le coteau Sainte-Geneviève, qui comprenait les numéros 33, 34, 35, 60, 61 et 62, du cadastre de la banlieue, lui avait été concédée le 8 mars 1645, "laquelle "terre, dit l'acte de foi et hommage du 8 juillet 1668, est en "valeur et nature de labour, y ayant sur icelle une maison "en laquelle, il fait sa résidence, une grange et une étable".

La terre voisine qui forme aujourd'hui les propriétés appartenant à l'Asile du Bon-Pasteur et en partie à M. Victor Chateaubert (Nos. 36, 37, 54, 55, 56, 57 et 58, du cadastre de la banlieue) appartenait alors (1668) à M. Charles Aubert de la Chenaye, le négociant le plus important de l'époque. Cette terre avait été achetée de M. d'Ailleboust de Musseaux, neveu de monsieur d'Ailleboust de Coulonge, gouverneur du pays de 1648 à

(13) Cf. Abbé Gaulier, ouvr. cité. III^{ème} année, p. 64.

(14) Acte de foi et hommage, du 3 décembre 1667.

1651, par Jean Madry, chirurgien, pour M. de Lachenaye, le 8 août 1659 (Greffé de Audouart). M. d'Ailleboust de Musseaux, l'avait eu par achat de Robert Caron, le 24 mai 1654 (Greffé de Durand). Elle avait été concédée à Robert Caron, le 12 mai 1645, par M. de Montmagny (15).

En laissant le coteau Sainte-Geneviève, Robert Caron alla s'établir à Sainte-Anne de Beaupré ; nous n'avons pu retracer son lieu d'origine en France ; nous croyons vraisemblablement, qu'il venait de la banlieue de Dieppe. Il arriva à Québec au printemps de 1637. Le 25 octobre de la même année, il épousait à Québec, Marie le Crevet, de Saint-Léonard, diocèse de Seez, en Normandie. Il décéda à l'Hotel-Dieu de Québec, le 8 juillet 1656 "après avoir reçu heureusement et saintement tous les sacrements" dit l'acte de sépulture.

Jean Baptiste, l'ainé de ses fils, s'établit, au Château-Richer ; Robert, le second, resta sur le bien paternel, à Sainte-Anne de Beaupré, le troisième, Joseph, alla prendre une terre en 1672, dans la seigneurie de l'Islet Saint-Jean, et le quatrième, Pierre, se fixa la même année, dans la seigneurie de Vincelotte, au Cap Saint-Ignace. Chacun d'eux, a laissé de nombreux descendants, parmi lesquels plusieurs ont joué un rôle prépondérant dans le pays.

Les trois frères Jacques, Henri et Jean L'Archévêque avaient une lisière de terrain d'un arpent et demi de front à l'ouest du sieur Aubert de La Chesnaye. C'est justement sur leur terrain que se trouve aujourd'hui la crèche de Saint-Vincent-de-Paul. Ils étaient fils de Claude L'Archévêque, de Grugny, près de Clèves, dans le pays de Caux, en Normandie (16) qui avait épousé à Québec, le 6 février 1645, Marie Simon. Jean, qui rendait foi et hommage "le 8 juillet 1668, déclare qu'il ne peut "représenter" le titre de la concession faite à son père, parce que "sa "mère l'avait emporté en France, où elle était décédée".

(15) Acte de foi et hommage du 15 décembre 1667.

(16) Cf. Abbé Gaulier, ouvr-cité. IIIème année, p. 30.

Les trois frères avaient sur cette terre, “en nature de labour et en prairie à neuf ou dix arpents près, une grange et une stable, avec une maison manable où ils faisaient leur résidence”.

La propriété de leur voisin Nicolas Bonhomme dit Beaupré, s’étendait à un arpent à peu près à l’ouest de l’avenue Holland, l’ancienne route Stuart. Nicolas Bonhomme, venait de Fecamps, pays de Caux, en Normandie. Arrivé à Québec, dans l’été de 1637, il avait épousé le 2 septembre 1640, Catherine Gouget, originaire de Thury-Harcourt, d’où venaient les Legardeur de Repentigny.

Il avait obtenu ce morceau de terre par concession de la compagnie des Cent-Associés, le 29 mars 1649, “en suite, dit l’acte de foi et hommage du 23 décembre 1667, de la distribution faite par M. de Montmagny, par déclaration du 12 mai 1646. La dite terre étant presque toute défrichée, et sur laquelle il a fait construire une maison, consistant en chambre, cave et grenier, une grange et une stable”. D’après les recensement de 1667 et de 1668, Nicolas Bonhomme habitait en cet endroit avec sa famille.

La terre suivante appartenait aux trois frères, Louis, Henri et Charles Delaunay. Cette terre qui avait quatre vingt cinq (85) arpents de superficie embrassait toute l’espace compris dans les numéros 40, 41, 48a et 49, du cadastre de la banlieue.

Elle avait été concédée en 1645, à leur père Pierre Delaunay, par M. de Montmagny. Pierre Delaunay, originaire de Fresnoy-le-Boesme, pays du Maine, était arrivé à Québec, en 1635, et avait été tué par les Iroquois, le 28 novembre 1654. Leur mère Françoise Pinguet, fille de Noel, avait épousé en secondes noces, le 8 février 1655, Vincent Poirier, sieur de Bellepoire ; deux filles, Anne et Thérèse étaient issues de ce second mariage. En 1668, les enfants de Pierre Delaunay, demeuraient chez leur beau-père, qui avait une maison voisine du palais de la Sénéchaussée, sur la rue Saint-Louis. La terre du coteau Sainte

Geneviève, était affermée à Jean Jouineau. Les frères Delaunay y avaient une “maison consistant en deux chambres à feu, de plein pied, cave et grenier, une grange de quarante pieds de long, une estable de vingt-cinq pieds, et trente arpents en valeur” (17).

Quarante arpents à l'ouest des Delaunay, s'étendant de la cime du coteau Sainte Geneviève à environ cinq arpents de la Grande-Allée, avaient été réservés par M. d'Ailleboust de Coulonge pour lui-même par acte du 19 janvier 1649 ; M. d'Ailleboust échangea ces quarante arpents, le 23 mars 1652, (Greffe de Audouart) avec Jean Gloria, pour quarante autres arpents, situés au bout du fief Saint-François, vers le sud. Jean Gloria exerçait la profession de notaire, et était en même temps commis général des magasins du roi. Natif de Saint-Rémi de Dieppe, il était arrivé à Québec en 1640, et avait épousé à Québec, le 9 janvier 1652, Marie Bourdon, nièce de Jean Bourdon. Il décéda en 1665. Dans l'acte de foi et hommage du 18 décembre 1667, rendu par Jean Bourdon, comme procureur de Marie Bourdon, alors en France, il est dit que les quarante arpents de terre, étaient en “nature de labour, y ayant sur iceux une maison, une grange et une estable”.

Les enfants de feu Jean Gloria, demeuraient chez Jean Bourdon au fief Saint-Jean (recensement de 1667) et l'ancienne terre de leur père était affermée à Pasquier Mery, célibataire, agé de trente ans.

La terre voisine de celle de Jean Gloria appartenait à Messire Jean LeSueur, le premier prêtre séculier venu au Canada. Curé de Saint-Sauveur de Thury, en Normandie, il avait quitté sa paroisse, pour suivre ses compatriotes des diocèses de Seez et de Rouen, qui venaient s'établir sur les rives du Saint-Laurent.

Il avait fait la traversée de l'océan, dans l'été de 1634, sur le même vaisseau que Jean Bourdon, avec qui il resta intimement lié, pendant le reste de sa vie ; le nom de sa pa-

(17) Acte de foi et hommage, du 14 décembre 1667.

roisse en France, est resté attaché à une des plus belles paroisses de Québec. Le morceau de terre qui lui avait été concédé par M. de Montmagny, le 31 octobre 1646, fait partie aujourd'hui de la propriété des Soeurs de la Congrégation (Couvent de Notre-Dame-de-Bellevue) Par son testament en date du 3 mai 1654 (Greffes de Durand) l'abbé de Saint-Sauveur, légua ce terrain à son fidèle ami Jean Bourdon, chez qui il demeurerait habituellement, étant précepteur de ses enfants et remplissant en même temps, l'office d'aumônier, dans la chapelle que ce dernier avait fait ériger dans sa maison, au fief Saint-Jean. L'abbé de Saint-Sauveur décéda à l'Hotel-Dieu de Québec, le 29 novembre 1668, "ayant servi avec assiduité et bon exemple plus de "trente ans" dit l'annaliste de la communauté. "C'est "lui, dit l'abbé Auguste Gosselin, qui ouvre (18) la liste "de ce magnifique clergé séculier qui depuis deux siècles "et demi régit avec tant de sagesse le peuple canadien. Sa "figure douce et sympathique semble nous sourire, au portique de notre histoire, avec tout le charme que donnent "au vrai mérite la modestie et l'humilité".

Entre le terrain de l'abbé de Saint-Sauveur et la seigneurie de Sillery, où se termine la banlieue, il y avait un terrain de 75 arpents en superficie qui avait été concédé à Jean Bourdon, le 10 mars 1646, et qui avait été érigé en fief noble, le 25 avril 1655, par M. de Lauzon. C'était le fief Saint-François, qui comprenait en outre la propriété laissée en héritage par monsieur de Saint-Sauveur, à Jean Bourdon, et "tout ce qui se rencontrait en arrière de la concession du sieur Gloria, jusqu'à la rivière Saint-Charles" (19).

Il était dit dans l'acte d'érection que c'était à la requête de Jean Bourdon que M. de Lauzon, avait bien voulu ériger en fief noble les terres de Saint-François, parce que celui-ci lui "avait remontré qu'il s'efforceraient "d'y construire un fort ou une redoute à ses frais, capable "de soutenir l'effort que les Iroquois pourraient faire, et

(18) Ouvr. cité p. 27.

(19) Acte de foi et hommage du 16 décembre 1667.

“qui servirait de retraite à ses voisins en “cas qu'ils fussent attaqués par les ennemis”.

Aucun document de l'époque ne nous indique que Jean Bourdon fit construire le fort en question, mais il est probable qu'il remplit sa promesse, car il ne tarda pas à se former au fief Saint-François, un petit village, où s'étaient réunis un certain nombre *d'habitants* dont un aveu et dénombrement du sieur François Bourdon de Dombourg, nous a conservé les noms. (3 novembre 1668) (20).

Ces premiers censitaires du fief Saint-François étaient : Gervais Buisson, originaire de Saint-Cosme-le-Vert, dans le Maine. Il avait dû venir en la Nouvelle-France, vers 1650, avec sa femme Marie Lebeau, et ses trois enfants, Mathurine, Gervais et Antoine. Trois autres enfants naquirent au pays : Simon, Marie et Jean François, qui fut ordonné prêtre en 1683, et devint chanoine de la cathédrale.

Jacques Gaudry dit la Bourbonnière, originaire de Feings, évêque de Seez, au Perche, avait dû arriver à Québec, vers 1650, avec son frère Nicolas. En 1668, il était encore célibataire, et possédait un demi arpent de terre dans le fief Saint-François.

Pierre Duval, arrivé à Québec, vers 1655, avec sa femme Jeanne Labarde, et ses enfants. En 1668, ces derniers avaient tous quitté la maison, et Pierre Duval demeurait seul avec sa femme, âgés tous deux de 66 ans. Jean Jobin demeurait également seul avec sa femme, Marie Gérard ; il était originaire de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris.

Antoine Rouillard dit Larivière, de Saint-Cosme-le-Vert, pays du Maine, était décédé au mois d'avril 1666. Sa femme, Marie Gérard, épousa l'année suivante, Mathurin Moreau, domestique chez Pierre Maufay, en 1666. Pierre Maufay originaire comme Gervais Buisson et Antoine Rouillard de Saint-Cosme-le-vert, avait épousé à Québec, le 31 mai 1654, Marie Duval, fille de Pierre et de Jeanne Labarde. Jean Chesnier, charpentier, venait de Selle-en-

(20) Cahier d'intendance. Concessions en fief. Vol. I. fol. 247 et suivant.

Saintonge ; il avait épousé à Québec, le 23 octobre 1651, Jacqueline Sedillot, fille de Louis et de Marie Grimault. Jacqueline étant décédée en 1667, l'année suivante Jean Chesnier épousa Marie Greslau ; il avait eu huit enfants de son premier mariage ; il alla plus tard s'établir avec sa famille à la Pointe-aux-Trembles de Québec.

Tous ces colons le dernier excepté, étaient en réalité des habitants de Sainte-Foy. (21) C'était pour se mettre à l'abri des incursions des Iroquois qu'ils étaient venus se fixer temporairement au fief Saint-François, où ils formaient une population de vingt sept âmes. Leurs terres se trouvaient le long de la côte Saint-Michel, le chemin actuel de Sainte-Foy. Ce chemin n'était pas encore ouvert jusqu'à la ville. Les résidents du fief Saint-François se rendaient à Québec, par une route appelée Sainte-Geneviève, qui allait rejoindre le chemin actuel de Gomin.

Quant à ceux qui résidaient en deçà du fief Saint-François, ils traversaient au chemin Saint-Louis, par une route que Jean Bourdon avait fait ouvrir en face de sa résidence, et qui porta pendant longtemps le nom de son auteur. Cette route se trouvait presque dans la ligne actuelle du Belvédère.

A la requête des habitants de la côte Saint-Michel et du chemin Saint-Jean, le Conseil Souverain ordonna par un décret du 20 juin 1667, d'ouvrir ce chemin jusqu'à la ville. Le tracé indiqué dans le décret, passait, à partir du ruisseau Saint-François (ruisseau Prévost actuel) derrière la maison de la veuve Gloria, par devant la maison de Jean Bourdon, de là il traversait les terres des religieuses Hospitalières près d'une fontaine, (ancienne fontaine Manseau) puis les terres du sieur de Repentigny. De là il passait dans la cour de la maison d'Abraham Martin, pour rejoindre la rue Sainte-Anne entre l'enclos des Jésuites et celui des Ursulines. C'était à peu près le tracé du chemin Sainte-Foy actuel, et celui de la rue Saint-Jean.

L'abbé IVANHOE CARON

(La suite dans la prochaine livraison)

(21) Cf. Notre-Dame de Sainte-Foy, par l'abbé H. A. Scott, 1902.—J. A. K. Laflamme, Imprimeur, Québec, p. 431-458.

INVENTAIRE DES BIENS DE JULIEN TAVERNIER, ANCETRE DE LA MERE GAMELIN

La veuve de J. B. Gamelin, fondatrice de la communauté des Soeurs de la Charité de la Providence, s'appelait Marie-Emélie-Eugénie Tavernier. Elle était petite fille du colon Julien Tavernier dit Sans Pitié qui épousa Marie-Anne Girouard, à Montréal, en 1749. Tavernier était soldat de la compagnie de M. de la Corne, lors de son mariage. Par la suite, il devint négociant, mais ne cessa pas de guerroyer, comme nous l'apprend l'inventaire de ses biens dressé quelques mois après son décès, survenu dans les environs du lac Champlain, au mois de juillet 1756. Ce document est intéressant à plusieurs points de vue, ainsi qu'on en pourra juger.

L'an mil sept cent cinquante-six le onze de novembre avant midi à la requête de dame Marie-anne Girouard veuve de Julien Tavernier dit Sans-pitié vivant négociant demeurante en une maison sise au faubourg Ste Marie tant en son nom a cause de la communauté de biens qui a été entre ledit défunt son mari et elle, que comme tutrice de Julien Isidore agé de six ans, Marie anne agée de quatre ans et Antoine agé de deux ans.— Le tout ou environ enfans mineurs dudit défunt son mariet d'elle, Sauf a elle a accepter, si elle le juge apropos par conseil ou renoncer aladite communauté D'entre-elle et le dit défunt ; et la présence du Sr. Gabriël dumont dit Poitevin subrogé tuteur des dits mineurs lesdits tutrice et subrogé tuteur élus esdites charges par l'acte de tutele fait par devant monsieur le lieutenant Général de la Jurisdiction Royale de Montréal, reçu par le Sr. Danré de Blanzly Greffier Le cinquième de novembre mil sept cent cinquante six. Les dits mineurs habiles asedire et porter héritiers dudit défunt Leur pere. A la conservation des biens et droits desdites parties esdits noms et de tous autres qu'il appartiendra par les notaires Royaux de la ville et Jurisdiction Royale dudit Montreal Soussignés va être fait bon et fidel inventaire et description de tous les biens meubles, ustensils de menage, habits linges, hardes, titres, papiers enseignemens et autres choses demeurées après Ledécès dudit Julien tavernier arrivé dans le mois de juillet dernier présente année dans le lac champlain où il était

en guerre pour le service du Roy trouvés en la maison où Ladite veufve est demeurant audit faubourg, montrés et enseignés auxdits notaires de montrer et enseigner tous Les dits biens, sans en cacher ny détourner aucune chose, se soumettant où il se trouverait Le contraire aux peines en tel cas introduites qui luy ont été données sentendre par les dits notaires. I ceux biens prisés et estimés aleur juste valeur et lacruë y comprise de convention expresse entre Lesdites parties par les Srs Charles Poirier Me sergêr Demeurant a la côte ste Marie et Jean Baptiste Deverrat dit Parisien Me tapissier demeurant audit faubourg, arbitres nommés par les dites parties qui ont prisé et estimé toutes choses enleur conscience, eu egard aucours dutems présent ainsi qu'il suit, après qu'ils ont prêté serment aux dits notaires qu'ils priseraient et estimeraient toutes choses en leur conscience, Etont Lesdites parties et notaires signé à l'exception du dit sr poirier l'un Desdits arbitres qui adéclaré ne seavoir ecrire ny signer, dece enquis apres Lecture faite suiv. l'ordce.

mari anne girouard . V. tavernier Gabriel dumont Deverat
fr. Simonnet (avec paraphe) G. hodiesne Noere Royal

Not. Royal

Premierement Dans la cuisine s'est trouvé un crochet servant de cremail-
lere prise et estimé par lesdits arbitres alasomme de trente sols cy 1. 10s
Item Deux petites marmites de fer garnies de leurs couvercles estimées
ensemble six Livres cy. 6.
Item une petite marmite garnie de son couvercle estimée vingt sols cy 1.
Item une poele, une cuillere a pot et un petit trépied Le tout vieux estimé
ensemble deux livres cy. 2.
Item une tourtière de cuivre garnie de son couvercle de taule estimée
huit livres cy. 8.
Item deux fers a flasquer estimés ensembles trois livres cy. 3.
Item une vieille passoire de cuivre rouge et un gril estimés ensemble
quatre livres dix sols cy. 4.10
Item une petite lampe de fer et deux flambeaux de cuivre estimés ensem-
ble trois livres cy. 3.
Item une pesle a feu de fer estimées deux Livres cy. 2.
Item Deux marmites de cuivre garnies de leur couvercles et une petite
chaudière de cuivre jaune lesd. marmites de cuivre rouge ensemble
vingt quatre livres cy. 24.

- Item un poelon de cuivre jaune, un entonnoir et un couloir de fer blanc
 Letout vieux estimé ensemble trente sols cy. 1.10
- Item quatre haches et une pioche fort vieilles estimées ensemble Dix Livres cy. 10.
- Item deux vieux seaux ferrés estimés ensemble six livres cy. 6
- Item Dans la Sale d'entrée s'est trouvé un petit poêle de fer des trois rivières garni de son trépied et d'un tuyau composé de huit feuilles de tôle estimé ensemble cent vingt livres y compris Lapière cy 120.
- Item une petite table de bois de pin en pliant et un marteau abatte des faux estimés ensemble trois livres cy. 3.
- Item quatre tergettes pour rideaux de fenêtres estimées ensemble trois livres cy. 3.
- Item dans la chambre s'est trouvé un miroir de toilette estimé Deux livres cy. 2.
- Item sept gobelets et deux salières de verre L'une desquelles est écornée, trois soucoupes l'une desquelles est cassée et deux boîtes de bois à savonnettes Letout estimé ensemble six livres cy. 6.
- Item quatre rideaux de toile détreite pour fenêtres estimés ensemble avec celui de la porte vitré vingt Livres cy. 20.
- Item un chapeau demi castor dudit défunt estimé six livres. 6.
- Item une écuelle d'étain garnie de son couvercle estimée deux Livres cy 2.
- Item une table de bois de pin à pieds de merisier tournés estimée Dix huit Livres avec son tapis de flanelle anglaise cy. 18.
- Ensuivent Les hardes et linges à l'usage dudit défunt, à savoir
- Les hardes consistantes en un capot de cadis boutonné deux vestes et deux culottes Letout fort usé et de peu de valeur ont été laissés du contentement dudit subrogé tuteur pour l'usage Des enfans.
- Item huit chemises de toile de beaufort demi usées estimées ensemble vingt Livres cy. 20.
- Item trois chemises de coton et une chemise fine non garnie Le tout vieux estimées ensemble sept Livres cy. 7.
- Item Les linges de la dite communauté ; à savoir quatre paires de drap de grosse toile usés estimés quatre Livres La paire cy. 18.
- Item trois paires de drap de commun vieux petits estimés trois Livres La paire cy 9.
- Item une douzaine de serviettes de toile de beaufort et herbée estimée Douze Livres cy. 12.
- Item dix napes de toile de beaufort, herbée et grosse toile estimées ensemble

bles quinze Livres cy.	15.
Item dans un cabinet acôté de ladite chambre s'est trouvé un coffre de bois depin garni de serrure et clef estimé six livres cy.	6.
Item un lit composé d'une paillasse deux lit de plume son traversin une vieille couverture de laine bleue et une courte pointe Letout fort vieux estimé ensemble trente cinq Livres cy.	35.
Item un vieux petit lit composé d'une paillasse, plumes de tourtes en du commun deux couvertes blanches usées Letout estimé ensemble douze livres cy.	12.
Item une paillasse de soldats estimée trente sols cy.	1.10.

Somme totale des effets mobiliers cy. 386.0.

Ensuivant les debtes actives. Ladite veuve a déclaré qu'il est dû ala
dite communauté par Jean Baptiste Bonenfant journalier demeurant
a St leonard Lasomme de six Livres cy. 6.

Les Debtes passives. Ladite veuve a déclaré qu'il est dû par Ladite
communauté au Sr. Dufresne aubergiste Demeurant audit faubourg
lasomme de quinze livres cy. 15

Un contrat de vente par feu Me Jean Baptiste Jenvrin Dufresne et
dem. son épouse a Pierre hostin dit marineau et sa femme Dun emplace-
ment de quatrevingt dix pieds de front sur cent quatre-vingt pieds de pro-
fondeur sis au quartier de Ste-Marie passé pardevant feu Me. Raimbault
Le dix-septieme d'avril mil sept cens trente deux, au bas duquel est une
quittance par ledit Sr. Jenvrin dufresne des épingles endate du deux no-
vembre mil sept cent trente deux, et plus bas est encore une quittance de
cent livres donnée par ledit Sr Dufresne a Jean Baptiste aubertin en date
du dissepté avril mil sept cens trente six signé Jenvrin dufresne, Et plus
bas est encore une quittance de la somme de deux cens Livres reçue par led.
Sr. dufresne Dudit marineau a compte de la somme principale passé par-
devant feu Me porlier notre. Royal Le vingt six. aout mil sept cens qua-
rante trois et plus bas est la collation faite desdits actes par Me caron
notaire Royal en lisle Jesus endate du douzième janvier mil sept cens
cinquante un. Et plus bas est une quittance par le Sr. Lanorest a La
dite dame veuve De la somme de cens Livres en deduction de ce qui est
dû pour L'emplacement de la maison où elle demeure en date du huité
juin mil sept cens cinquante trois signé Joseph Dufaux et neveu la noest.
inventorié et cotté. Un

Item un contrat de vente par Pierre austain dit marineau a antoine Duroseau d'un emplacement de quarante cinq pieds de front, sur un arpent de profondeur sis au faubourg St. Martin passé par devant me Simonet et son confrere notrés. Royaux Le troisieme janvier mil sept cens quarante cinq inventorié et cotté. Deux

Item Le contrat De mariage dudit Defunt Julien tavernier dit Sanspitié et Demoiselle Marie anne Girouard passé par devant hodiesne L'un des notaires soussignés endate du quinzième may mil sept cens quarante neuf, inventorié et cotté. Trois

Item un contrat de vente par antoine durouzeau Et sa femme a Sr. Julien tavernier dit Sanspitié dun emplacement de quarante cinq pieds de front sur un arpent de profondeur, sis audit faubourg St Martin passé pardevant Me. Simonet etson confrere notres Royaux endate du vingt deux. décembre mil sept cens quarante neuf aubas duquel est une quittance de la somme de cent vingt huit Livres quatorze sols par Durouzeau et sa femme au Sr Girouard endate du premier de fevrier de lan mil sept cens cinquante, inventorié et cotté cy. Quatre

Item un billet du Sr. Emond sergent audit défunt dela somme de trente deux livres dix sols sous seing privé en date du dix septé may dernier de la présente année inventorié et cotté. Cinq

Item un état dece que Le Sr. Antoine Girouard a fourni cy devant aladite veufve Sa fille en avancement de ses droits et dont elle doit tenir compte ases freres et soeurs, en date du huité. novembre mil sept cens cinquante six signé Girouard duterray avec paraphe inventorié et cotté Six

Et a l'instant remis audit Sr. Girouard, ensemble deux billets d'avancement de marchandises faits aladite veufve par Srs. antoine et henry Girouard ses freres, et parle dit Sr Girouard père, Lesdits deux billets montans ensemble ala somme de trois mils livres endate des seize et vingt deux. septembre dernier signes deladite veufve, inventoriés et cottés Sept et huit et remis pareillement audit Sr Girouard diceux presentant audit present inventaire pour etre inventoriés.

Ensuivant les immeubles de ladite communauté consistent ainsi que Pa déclaré Ladite veufve en un emplacement sis audit faubourg dela contenance de quarante cinq pieds deterre de front sur un arpent de profondeur, tenant d'un bout par devant au chemin du Roy qui regne lelong dudit faubourg dautre bout aux representans feu Sr. Jenvrin dufresne,

d'un côté auxdits representans Sr Dufresne, et d'autre côté aux representans feu Edme moreau sur Lequel est construite une maison de pierre et maçonnerie de trente pieds en quarré ayant deux cheminées Et une couverture de bardeau, planchers haut et bas cloisons portes chassis et contrevents garnis de leurs ferures et verres et un four de pierre, et une étable de pieux debout en terre canneles entouree de bois, couverte de planches denviron quinze pieds sur dix Le dit emplacement entouré de pieux debout Lesdites clotures mitoyennes avec ses voisins, dont Ladite veufve adéclaré que Les dits bâtimens d'iceux fournis aux frais et dépens des pere et mere Dela dite veufve. Et ont lesdites parties et notaires signé à l'exception dudit Sr poirier qui adeclare ne savoir écrire ny signer deeenquis

mari anne girouard V. tavernier Gabriel dumont deverat
P. Girouard G. hodiesne not. Royal
fr. Simonnet Noere Royal

Ce fait et apres qu'il ne sest plus rien trouvé a inventorier tout Le contenu aupresent inventaire acte du consentement dudit subrogé tuteur laissé en la possession deladite veufve qui s'en est volontairement chargée pour Letout représenter quand et qui et ainsi qu'il appartiendra se reservant toutesfois, s'il revient quelque chose a sa connaissance d'en faire la declaration pour être ecri par addition aubas du present inventaire. fait et passé audit faubourg maison susdite Les jour et an et en presence que dessus. Et ont Les dites parties et notaires signé alexception dudit Poirier L'un desdits arbitres qui a déclaré ne savoir écrire ny signé dece enquis apres Lecture faite suiv. L'ordce.

Mari Anne girouard V tavernier Gabriel dumont deverat
fr. Simonnet Noere Royal G. hodiesne Not Royal

Aujourd'huy pardevant Les notaires à Montréal residens soussignés est comparue Dame Marie anne Girouard veufve dudit Julien Tavernier dit Sanspitié nommée en l'inventaire cy devant Laquelle par ces presentes a renoncé ala communauté debiens qui a été entreelle et ledit defunt sr son époux, pour luy etre plus onereuse que profitable, jurant et affirmant en avoir pris ny appréhendée aucuns biens de la dite communauté, et ne s'être en façon quelconque immiscée enicelles, surles biens delaquelle, et autres biens dudit defunt, s'il s'en trouve Ladite veufve et entend prendre et avoir ses conventions matrimoniales et tout ce qui luy aete accordé par

son contrat de mariage fait avec Ledit défunt, a quoi elle s'est tenue et setient par ces presentes, dont et detout ceque dessus la dite comparante arequis et demandé acte aux dits notaires qui luy ont octroyé le présent pour leur valoir et servir ce que de raison, fait et passé audit montréal en l'étude d'hodiesne Lun desdits notaires Lan mil sept cens cinquante six le dix. jour de décembre avant midi. Et ont, Ladite comparante et notaires signé apres lecture faite suiv. Lordcé.

Mari anne girouard V tavernie fr Simonnet G. hodiesne
noe re Royal Not. Royal

E.-Z. MASSICOTTE

HONORE-LOUIS DE CLERICY

Capitaine au régiment de Languedoc. (25 juillet 1758).

A la fin de la campagne de 1759, le chevalier de Lévis demandait pour M. de Cléricy la croix de Saint-Louis dans les termes suivants :

"A commencé à servir en qualité de volontaire aux grenadiers dans le régiment d'Aunis en 1742, a été blessé en cette qualité en 1746 au siège de Mons et a été fait lieutenant la même année, blessé en 1747 à l'attaque des retranchements de l'Asslette" (*Lettres du chevalier de Lévis*, p. 418).

Au mois de édcembre 1760, le chevalier de Lévis demandait de nouveau la croix de Saint-Louis pour M. de Cléricy. Il écrivait :

"Sert depuis 1742, volontaire aux grenadiers dans Aunis, officier en 1746; reçu plusieurs blessures depuis qu'il sert". (*Lettres du chevalier de Lévis* p. 446).

R.

MARCHAND DES LIGNERIES

Voici un nom qui paraît orthographié de maintes façons dans nos livres d'histoire. Tanguay, tout, le premier, l'emploie avec un article et une particule au singulier. Il dit Constant LeMarchand de Lignery. La famille en France signait **Marchand des Ligneries**. C'était de la petite noblesse de Tours, de la paroisse de Charantilly. MM. Marchand étaient sieurs des Ligneries, de Lardillière, d'Ecoman, etc. L'anoblissement datait de 1510, accordé par Louis XII à Mathieu Marchand, notaire et secrétaire du roi, trisaïeul de Joseph, père de Constant. Ce dernier a dû naître vers 1664-5, car son père n'était plus à la fin de 1666. Joseph Marchand était l'aîné de sa maison. Il avait épousé Marguerite du Sillas, d'une famille noble de Tours.

REGIS ROY

LE CAPITAINE CLAUDE DORVILLIERS

Un Claude Dorvilliers, capitaine, était à Montréal en 1689. Il n'y a pas de doute que ce Claude Dorvilliers était le fils de Rémy de Guillouet Dorvilliers dont il a été question dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVII, p. 33.

REGIS ROY

L'ORIGINE DU NOM VAILLANCOURT

Autrefois, dans Pile de Sénard, sur l'Authie, petit fleuve côtier de France, près d'Auxy-le-Château, au pays de Ponthieu, dans la partie basse de la Picardie, aux confins de la Normandie, vivait une communauté de pieuses jeunes filles. Touchés de la vie édifiante qu'elles menaient, de hauts et puissants seigneurs, tels que Nicolas de Villeroye, abbé de Saint-Riquier, Henri de Caumont, Gérard d'Abbeville et Alard de Thum, les comblèrent de dons et de faveurs. Guillaume d'Alençon-Montgomery, comte de Ponthieu, leur confirma ces libéralités, par lettres patentes datées de l'an 1199. C'est à ce moment même qu'elles se soumièrent à l'observance de la règle de Cîteaux. Vers 1220 nous retrouvons ces moniales en train d'édifier une abbaye, sur un terrain que leur avait concédé Guillaume d'Abbeville dans son fief de Thum. Cet endroit portait le nom de Willencourt (Willencurtis), car c'est là que se tenait habituellement la cour de Guillaume de Ponthieu (Willelmicurtis). "*Ad locum dictum Willencourt quasi curtis Willelmi de Pontivo*". Cependant, en 1662, les guerres les y obligeant, ces religieuses transportèrent le siège de leur abbaye à Abbeville, la capitale du Ponthieu. Dans la liste des abbeses nous voyons figurer le nom de Claudia de Blotefière, (1625) fille de Jean de Blotefière seigneur de Willencourt. Sa nièce Angélique de Blotefière de Willencourt lui succéda en 1640. Ces faits nous sont révélés par le tome X (pages 1344-5) de la *Gallia Christiana*, cette merveilleuse histoire des abbayes de France, reconstituée en 1751 par les Bénédictins de Saint-Maur, par la mise en oeuvre des anciens cartulaires. Sur la carte géographique au commencement du volume en question, le nom de l'endroit qui nous intéresse, est écrit Villencourt. On pourra facilement se rendre compte que les anciens, dans un cas semblable, employaient indifféremment le V ou le W, la prononciation étant d'ailleurs identique.

Le Grand Dictionnaire Géographique et Critique de Bruzen de la Martinière, (La Haye, Amsterdam, Rotterdam, 1739) nous donne la désignation suivante : "Villencourt ou Willancourt ou Boulancourt, abbaye de France dans la Picardie, au pays de Ponthieu, sur la rivière d'Authie, près d'Auzy ou d'Auxy-le-Château. C'est une abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux. Elle a été transférée dans la ville d'Abbeville". Vosgien, chanoine de Vaucouleurs, dans sa traduction du dictionnaire

anglais de géographie par Eschard, (Paris, 1784) écrit : "Villancourt, réunie à Espagne, abbaye de Bernardines, à Abbeville, diocèse d'Amiens, vaut 8000 livres". Nous portons plus loin nos recherches pour savoir quelles armes portaient les seigneurs de Villancourt. *L'Indica Armo-nial* de Louan Géliot, augmenté et revu par Pierre Palliot, (Paris, 1660), répond à notre enquête : "De Blotefière, de ce nom des seigneurs de Ruzmetz, de Longuet de Villancourt, porte d'or à trois chevrons de sable, escartelé d'argent à la bande lozangée de sable". (1ère partie, page 294). La présence des pièces honorables, telles que la chevron et la bande, indique l'ancienneté de ce blason.

En 1812 Napoléon I créa baron militaire un nommé Asselin qui ajouta à son nom de Willencourt ; mais cela n'est qu'une addition, nous fait remarquer de Mailhol dans son dictionnaire héraldique, (Paris 1896).

A dix ou quinze lieues de Willencourt, qui est aujourd'hui une petite commune de France dans le Pas-de-Calais, fut baptisé le 3 octobre 1644, à Saint-Nicolas d'Alhiermont en Normandie, Robert Villancourt, fils de Robert Villancourt et de Jacqueline Papin. En 1636 et 1638, ce nom est orthographié Villencourt dans ce même registre. C'est ce Robert-Villancourt, le seul du nom venu en Canada, qui, le 30 septembre 1668, passa son contrat de mariage avec Marie Gabrielle, fille de Jean Gobeil et de Jeanne Guiet, pardevant maître Claude Auber, au Château-Richer, en la côte et seigneurie de Beaupré. Sur le registre des mariages de cet endroit, le nom est écrit Villancourt. Le 6 février 1673, monseigneur de Laval (Greffé Paul Vachon), lui fait une concession de terre à la Sainte-Famille de l'Île d'Orléans. Agé de 55 ans, Robert Vaillancourt rendit l'âme le 8 juin 1699. Il avait eu de son mariage quatorze enfants, sept garçons et sept filles.

Dans un acte de Coron passé à Lachenaye le 13 juin 1746, il est question de Joseph Veillencour père et fils, fils et petit fils de Robert. Depuis cette date, le nom est toujours écrit Vaillancourt, du moins pour la région de Montréal.

Villencourt, Veillancourt, Vaillancourt. En passant du premier au second puis de là au troisième, il est évident que la transmission phonétique est presque insensible.

Il nous a été impossible pour le moment, d'établir un lien, vraisemblable peut-être, entre la famille des de Blotefière de Villencourt et celle de

Robert Villemourt. D'autres recherches nous permettront d'établir cette parenté s'il y a lieu.

Il s'agissait pour le moment de démontrer d'une manière positive, l'ancienneté de l'origine du nom Vaillancourt, laquelle remonte à sept cents ans, au moyen âge, du temps de la troisième croisade, pendant le règne de Philippe-Auguste roi de France et avant saint Louis.

EMILE VAILLANCOURT

MEDECINS ET CHIRURGIENS

SOUS LE REGIME FRANCAIS

Je trouve, dans mes notes, deux extraits qui peuvent intéresser quelques chercheurs ; ils proviennent tous deux de l'ouvrage des abbés Tetu et Gagnon, **Mandements des évêques de Québec**, volume premier.

Le premier de ces extraits a été cueilli dans l'ordonnance de Mgr le cardinal de Grimaldy, archevêque d'Aix, laquelle ordonnance fut reçue et autorisée pour le diocèse de Québec dans le synode de Ville-Marie, le 10 mars 1694.

"Les Chirurgiens et Barbiers qui font poil et la barbe les dimanches et fêtes de commandement ne doivent pas être absous, s'ils ne promettent de ne le plus faire sans permission et jamais pendant le Service Divin ; comme aussi toutes les personnes qui par habitude et sous juste nécessité travaillent et vaquent à des oeuvres serviles les Dimanches et les Fêtes commandés par l'Eglise". (page 324).

Le second extrait est l'article XXI des Statuts publiés dans le quatrième synode tenu à Québec, le 8 octobre 1700 :

"Nous ne saurions approuver que les Curés et Missionnaires fassent les fonctions de Médecin et Chirurgien". (page 390).

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Peut-on me donner l'origine du nom Mingan ? On a écrit que c'était là un nom sauvage. Le nom Mingan n'aurait-il pas plutôt été emprunté à la carte géographique de France ?

A. B.

Celui qui voudrait consulter le **Dictionnaire généalogique** de Mgr Tanguay et qui pousserait ses investigations avec l'attention nécessaire dans ces sortes d'études, y trouverait des surprises à plus d'une page. Voici un cas pris au hasard qui ne manque pas d'intérêt :—

14 janvier 1675.—Catherine Vieillot conçoit de son mari Jacques Dubois.

17 mars 1675.—Jacques Dubois est inhumé à Sainte-Famille.

19 mai 1675.—Catherine Vieillot épouse Pierre Ganet, à Sainte-Famille.

14 octobre 1675.—Catherine Vieillot accouche de Jacques Dubois un enfant Posthume.

Tout cela en une année ! . . .

GERARD MALCHELOSSE.

LES HABITANTS DE LA VILLE DE QUEBEC EN 1769-1770

(Suite et fin)

Labady, Jean	Sous-le-Fort
Labady, Louis	St-Georges
Labady, Pierre	St-Pierre
Labatte	Notre-Dame
Labatte dit Lafleur	St-Pierre
Lacasse, Marie Dallaire	Ste-Famille
Lacroix, Veuve	Notre-Dame
Lacroix, Veuve Claude	St-François
Lafeuillade, Charles	Sault-au-Matelot
Laforce, Hypolite	Sault-au-Matelot
Laforce, Papin	Du Fort
Lafrance et Gareau	St-Georges
La Grave, de	Buade
Laing, William	Du Fort
Lajus, Joseph	Champlain
Lallemand, Veuve	Notre-Dame
Lamarre, Veuve	St-Pierre
Lamontagne, Jacques	Champlain
Lamothe, Antoine	St-Georges
Lamy	St-François
Lamy, Thomas	Notre-Dame
La Naudière, de	Notre-Dame
Lanoix, Veuve	Buade
Lappart	Champlain
Larcher, Jacques	Sault-au-Matelot
Larivière, Etienne	Notre-Dame
Larivière, François	Champlain
Launière	Côte de la Montagne
Lauzon, Alexandre	St-Pierre
Lavigne, Veuve	St-François
Leboeuf, Joseph	Champlain
Leclair, Pierre	Champlain

Lecompte, Dupré, colonel J.-Bte . . .	Sault-au-Matelot
Leconte, Angélique	Ste-Famille
Lecour et Poirier	St-Pierre
Lécuyer, Siméon	Champlain
Lee, Thomas	Sault-au-Matelot
Lee, Thomas	St-Pierre
Lees, John	Notre-Dame
Lefebvre, Marguerite	Sault-au-Matelot
Lemieux, Jacques	Du Fort
Lemieux, Joseph	Sault-au-Matelot
Lemire, Antoine	St-François
Le Moyne, Jacques	St-Georges
Lepage, Michel	Notre-Dame
Le Pareau, Pierre	Laval
Léry, de	Ste-Famille
Lessard, Jacques	Ste-Famille
Letarte, Bergitte	St-François
Letare, Dlle	Sous-le-Fort
Létourneau, François	St-Pierre
Létourneau, Jean	Sault-au-Matelot
Létourneau, Michel	Sault-au-Matelot
Létourneau, Louis	Sault-au-Matelot
Levasseur, Jean	Sault-au-Matelot
Levasseur, Noël	Buade
Lévesque, François	St-Pierre
Levitre, Antoine	Champlain
Levitre, Michel	Champlain
Levy, Eleazar	Sault-au-Matelot
Levy, Jacob	Notre-Dame
L'Heureux, Antoine	Du Fort
Liard, Charles	Buade
Liard, Louis, père	Champlain
Liberge, Veuve	Sault-au-Matelot
Lizot, Louis	Notre-Dame
Longchamp, Eustache	Sault-au-Matelot
Longueuil, Dlle de	Buade
Lugau	Notre-Dame
Lukin, Veuve	Buade

Lusignan, Veuve	St-François
Lymburner, John	St-Pierre
Macaulay, Zachary	Notre-Dame
Mailloux, Amable	Buade
Mailloux, Vve Antoine	Sault-au-Matelot
Mailloux, Benjamin	Sault-au-Matelot
Mailloux, Ignace	Sault-au-Matelot
Mailloux, Pierre	Sous-le-Fort
Mans, Lieut.	Laval
Maranda, Gabriel	du Rempart
Maranda, Gabriel	Côte de la Montagne
Maranda, Joseph	Ste-Famille
Maranda, Joseph	Champlain
Marchand, Etienne	Champlain
Marchand, Joseph	Champlain
Marchand, Michel	Sault-au-Matelot
Marchand, Pierre	Buade
Marchet Veuve Pierre	Laval
Marcoux, Pierre	Notre-Dame
Marquis, Joseph	Champlain
Marrs, John, royal engineer	Buade
Mars, Charles	Champlain
Matou	Champlain
Mayerd, John, marchand	Notre-Dame
Mecteau, Michel	Champlain
Mellis, John	St-Pierre
Melvin, John	Notre-Dame
Ménard, Dlle	du Rempart
Ménard, Pierre	St-Georges
Mercer, John Dyer, marchand	Sous-le-Fort
Messigné, Gabriel	Sous-le-Fort
Métot, Joseph	Notre-Dame
Meurs, François	Champlain
Millot, Veuve François	Champlain
Montauban, J.-Bte	Sault-au-Matelot
Montgomery	Sous-le-Fort
Montmollin, Révd D.-F. de	Sault-au-Matelot
Moore, Etienne	St-Pierre

Moreau, Jean	Ste-Famille
Moreau, Louis	St-François
Morié, Jean-Baptiste	Sault-au-Matelot
Morin, Claude	Notre-Dame
Morin, Henry	Sous-le-Fort
Morin, Samuel	Notre-Dame
Morin, Samuel	St-Pierre
Morin, Thomas	Côte de la Montagne
Mounier, François	Sault-au-Matelot
Mounier, Henry	Sault-au-Matelot
Mugnol, Jean-C.	Sous-le-Fort
Munro, John	Du Fort
McCausland, Robert	du Rempart
McFee, Robert	St-Pierre
McFine	Notre-Dame
McGaff	St-Georges
McKenzie, Alexander	Sault-au-Matelot
Napier, William	Sous-le-Fort
Normandeau, Augustin	Sault-au-Matelot
Normandeau, Pierre	Buade
Normandeau, Pierre	St-Georges
O'Brien, Michael	St-François
Ochue, Pierre	Champlain
Ogier, Abraham	Champlain
Ogier & Renaud	St-Pierre
O'Neil, Pierre	Côte de la Montagne
Panneton	St-Georges
Paquet, Veuve Augustin	Champlain
Paquet, Joseph	Sault-au-Matelot
Paquet, Pierre	Sault-au-Matelot
Paquet, René	Sault-au-Matelot
Parant, Etienne	Ste-Famille
Parant, François	Champlain
Parant, Louis	Sault-au-Matelot
Parant, Louis, marchand	Sous-le-Fort
Parant, Louis, tonnelier	Sous-le-Fort
Parant, Louis, forgeron	Champlain
Parant, Louis, la Jeune	Buade

Pareau, Pierre	du Rempart
Parizé, Veuve	Ste-Famille
Paterson & Grant	St-Pierre
Pellerin, Veuve	Sault-au-Matelot
Pellison, François	Buade
Pellon, Joseph	Sault-au-Matelot
Pérotin, Jacques	Champlain
Perras	St-Pierre
Perrault, l'aîné	Sault-au-Matelot
Philipon, Pierre	Champlain
Phillip, John	St-Pierre
Picard, Alexandre	Ste-Famille
Picard, Alexandre	Côte de la Montagne
Pierce, Charles	Sault-au-Matelot
Pierre, Jean	Sault-au-Matelot
Pigue, Jean	Sault-au-Matelot
Pinard, J.	St-Georges
Pinet, Alexis	Buade
Pinter	Notre-Dame
Pinter, John	St-Pierre
Portugais, Veuve Dominique	du Rempart
Portugais, Jean-Baptiste	Ste-Famille
Portugais, Jean-Baptiste	St-Pierre
Portugais, Jean-Marie, père	Sault-au-Matelot
Portugais, Jean-Marie, fils	Sault-au-Matelot
Portugais, Nicolas	Sault-au-Matelot
Portugais, Nicolas	Champlain
Portugais, Pierre	du Rempart
Pottin, Adrien	Champlain
Prentice, Miles	Buade
Proust, François	St-Georges
Proust, Joseph	St-Georges
Provançal, Jean, fils	Champlain
Provançal, Jean-Laurent	Champlain
Quenet, Veuve	
Raby, Augustin	Sault-au-Matelot
Racette, Jean	Sault-au-Matelot
Rainville, Joseph	Champlain

Renaud, Guillaume	St-François
Renaud, Jean	Sault-au-Matelot
Robin, Pierre	Champlain
Rollet, François	Champlain
Rosa, François	Sault-au-Matelot
Roy, François	Sous-le-Fort
Rutherford	Sous-le-Fort
Saillan	Buade
Saint-Michel, François	Champlain
Salomon, Elias	Du Fort
Samson, Jacques	St-Pierre
Samson, Jean	Sault-au-Matelot
Sarre, Thomas	Sault-au-Matelot
Savard, Charles	St-François
Schindler, Joseph	Côte de la Montagne
Schindler, Joseph	Champlain
Séminaire, le	Ste-Famille
Serindaë, Gilles	Sault-au-Matelot
Shepperd	Notre-Dame
Simpson, Alexander	Notre-Dame
Signay, François, cap. de goélette.	Sault-au-Matelot
Smith, François	Notre-Dame
Smith & Anderson	Notre-Dame
Soupiran	Buade
Staque, John, soldat	Laval
Stayne, John	St-Georges
Stuart & Fraser	St-Pierre
Sylvain, Joseph	Champlain
Sylvain, Joseph	Du Fort
Sylvestre, François	Sault-au-Matelot
Sylvestre, Marianne	St-François
Tanchot, Yves	Sault-au-Matelot
Tardif, Jean	Champlain
Taschereau, Madame	Ste-Famille
Taylor, Henry	Notre-Dame
Tessier, Germain	St-François
Therrien, Barthélemy	Champlain
Thibeau, Veuve	Champlain

Titley, John	Sault-au-Matlot
Tourangeau, Veuve François . . .	Champlain
Tourangeau, Veuve Joseph	Champlain
Tranquille, Georges	St-Georges
Trudel, Joseph	Sault-au-Matlot
Turier, Barthélemy	Ste-Famille
Turpin, Veuve	St-Georges
Vallée, Charles, père	Sault-au-Matlot
Vallée, Charles, fils	Sault-au-Matlot
Vallée, Louis	Sault-au-Matlot
Valleran, Veuve Jacques	Champlain
Veillon, Jean-Baptiste	Champlain
Versailles	Laval
Voyer, Veuve	Ste-Famille
Voyer, Joseph	Ste-Famille
Voyer, Noël	Champlain
Waddington	du Rempart
Walker, Veuve	St-Pierre
Walker, Veuve	Notre-Dame
Warden, Isaac, coroner	Sous-le-Fort
Warrienne, Madame	Champlain
Werden, Joseph	Notre-Dame
Welch, Dr	Ste-Famille
Willcox	St-Pierre
Willis, John	Buade
Woolsey & Bryan, marchands . . .	St-Pierre

QUESTIONS

Nous savons que Louis Jolliet explora une bonne partie du bas-Labrador. A-t-il fait un rapport ou un récit de son voyage ? Cette pièce a-t-elle été publiée ?

X X X

M. de Pontleroy fut un des principaux ingénieurs employés par Montcalm dans la dernière campagne du Canada. Que devint M. de Pontleroy après la bataille des Plaines d'Abraham ?

SOLD

Je vois dans une lettre du ministre Berryer au marquis de Montcalm en date du 26 janvier 1759 qu'il venait d'accorder une lieutenance avec une gratification de quatre cents livres au sieur de Langy-Montégron. Qui était ce Langy-Montégron ? Peut-on l'identifier ?

X X X

LA POLITIQUE EN CHANSON

Nous recevons de monsieur le chanoine Émile Chartier, le manuscrit vieillot d'une chanson politique datant de 1832, sans doute. Le précieux document a été trouvé parmi les papiers de M. Edmond Paradis qui fut médecin à Coaticook où il décéda, croyons-nous vers 1880.

On peut supposer que le docteur en avait lui-même fait la trouvaille dans les papiers de son père lequel demeura longtemps à Saint-Denis-sur-Richelieu.

En tout cas, "l'écriture suffit à attester que nous avons bien entre les mains un original de l'époque".

Cette pièce, dit notre correspondant, "est d'inspiration antirévolutionnaire, c'est une scie contre les patriotes". Allons ! qu'elle soit "statuquotiste" ou "bureaucratique", elle n'en est pas moins curieuse, et elle a place dans la collection des chansons historiques que l'on étudiera plus tard, lorsque le *Bulletin* en aura fait une moisson suffisante :

SUR LE TRIOMPHE DE TRACY ET DE DUVERNAY

(Sur l'air de *La Marseillaise*)

Allons ! Enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé ;
D'une trop longue tyrannie
Le sceptre de fer est usé (*bis*).
Entendez-vous tomber les chaînes
Des deux braves concitoyens ?
Le remords brise leurs liens.
Liberté ! tu nous les ramènes !
Campagnards, citoyens, formez vos bataillons !
Partons ! Marchons ! Qu'un peuple entier suive nos pavillons !

Voyez quelle pompe s'apprête
Pour célébrer un si grand jour !
L'anarchie entière est en fête,
Au souvenir de leur retour (*bis*).
On part, on court, on a des ailes.

Malgré la rigueur des autans,
Troupeaux de vieilles et d'enfans
Encombrent toutes nos ruelles.
Campagnards, citadins, etc.

Venez célébrer leur mémoire,
Grands politiques journaliers !
Mais, de peur de noircir leur gloire,
Débarbouillez-vous, charbonniers (*bis*) !
Cependant, gardez-vous de croire
Qu'on dédaigne vos noirs chariots !
Non ! Ils traîneront nos héros
Aussi bien qu'un char de gloire.
Campagnards, citadins, etc.

Vous que de hautes destinées
Tiennent enchaînés sur nos toits,
En ramonant nos cheminées,
Dites, au moins cent et cent fois (*bis*) :
"Vive notre démocratie !
"Patriotes cabaretiers,
"Vivent ramoneurs, charbonniers,
"Nobles champions de l'anarchie !"
Campagnards, citadins, etc.

Mais, peuple souverain, silence !
Voici venir tes défenseurs.
Fais tonner ta mâle éloquence,
Grêler tes coups de poing vainqueurs (*bis*) !
Peins la liberté, ses miracles ;
Voilà ses martyrs parmi nous.
Qu'ils ne pensent plus aux verrous
Et soient sans cesse nos oracles !
Campagnards, citadins, etc.

Enfin le drapeau tricolore
Vient se déployer à nos yeux !
Sur ce sol va-t-il donc encore

En héros transformer des gueux ? (*bis*)
N'en doutons point ! Qu'on se rallie
Sous ce drapeau ! Ce guet à pens,
Qu'il réunisse—il en est temps—
Les vrais enfans de l'anarchie !
Campagnards, citadins, etc.

Mais, si notre réjouissance
Signale leur heureux retour,
Notre vive reconnaissance
Leur d(ri)oit un tribut en ce jour (*bis*).
Ce n'est point assez des culottes
Dont nous couvrimes leurs bas fonds :
Présentons-leur des médaillons
Qui nous rappellent leurs menottes !
Campagnards, citadins, etc.

Promenez de ville en village
Tracey, Duvernay, Papineau,
Morin, Lafontaine, Bourdage,
Létourneau, Boissonneau, Mousseau !
Que de ces grands noms toute bouche
Publie en baillant les hauts faits !
Qu'en leur honneur tous nos mousquets
Fassent pêter une cartouche !
Campagnards, citadins, etc.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Dans la galerie des originaux qui font partie de l'histoire pittoresque de Montréal, il faut conserver une place à Joseph-Hormidas Malo, surnommé "le poète métropolitain" et qui chansonna d'une muse égale, c'est-à-dire tant bien que mal, les politiciens et les meurtriers, les cocottes et la patrie. Ce type curieux est décédé à Montréal, le 25 février 1918, âgé de 60 ans.

X. Y. Z.

V